

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur François TIMMERMANS**  
**Fonctionnaire délégué**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

Réf DU : 17/pfu/383690  
Réf DMS : HV/2328-0002/08/2010-531PR  
Réf CRMS : AVL/KD/AUD-3.1/s.509  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Drève des Bonniers / croisement avec la chaussée de la Hulpe.  
Modification d'une station de télécommunication dans la Forêt de Soignes.

**Avis conforme** (Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. H. Vanderlinden – D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 27 septembre 2011, en référence, reçue pour information le 11 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 octobre 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

***En raison de l'impact visuel de l'intervention projetée dans le site classé de la Forêt de Soignes, la CRMS émet un avis conforme favorable sur le remplacement des antennes sur le pylône existant sous réserve d'enterrer les nouvelles armoires techniques.***

La Commission motive son avis de la manière suivante :

La demande vise la modification d'une station de télécommunications mobiles, à savoir le remplacement d'antennes existantes par deux antennes plus grandes (sans modification de la hauteur du pylône existant), le remplacement et la pose d'une deuxième armoire technique dans un enclos (4 m x 2,70 m x 2 m de haut) et la plantation de plantes grimpantes sur la clôture.

Pour rappel, l'installation actuelle a été approuvée par un permis d'urbanisme en mars 1998 et par un permis patrimoine en octobre 2002 suite à l'introduction par le demandeur d'un dossier modificatif reprenant les conditions émises par la CRMS dans son avis conforme du 20 décembre 2000.

La Commission s'oppose à l'aménagement d'un enclos verdurisé qui serait particulièrement visible à cet endroit de la Forêt de Soignes. Elle demande d'enterrer les deux armoires si cela s'avère possible techniquement.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden).